



LEXIQUE DU FUNÉRAIRE 2018

A - C

Acte de décès : Document authentique et juridique qui est établi par la mairie du lieu de décès de la personne défunte. Il sert à prévenir tous les organismes auxquels était affilié le défunt de son décès.

Athanée (Chambre funéraire, Maison funéraire, Funérarium) : Lieu conçu pour accueillir les défunts avant les obsèques. Les familles et les proches peuvent s'y recueillir dans des salons spécialement aménagés.

Articles funéraires : Articles de décoration (plaques, fleurs, couronnes, médaillons photos...)

Assurance-vie : Contrat d'assurance qui garantit, en cas de décès, le versement d'un capital ou d'une rente au conjoint, à un ayant droit ou à un tiers, ou en cas de non-décès, à l'assuré à une date préalable fixée.

Autorisation administrative : acte délivré par le maire ou, le cas échéant par le préfet à la demande de la famille avant la réalisation de certaines opérations funéraires.

Bonze : Religieux ou religieuse bouddhiste

Caisson réfrigérant : Coffre aménagé suivant la réglementation se trouvant généralement dans un véhicule de transport avant mise en bière

C

Capiton : Habillage intérieur du cercueil. Un capiton se compose généralement d'un matelas, d'un tour de cercueil, d'un oreiller et d'une couverture.

Case columbarium : Case destinée à recevoir une ou plusieurs urnes.

Case réfrigérée : Case réfrigérée dont la température est inférieure à 5°C permettant de conserver un corps au sein d'une chambre funéraire.

Catafalque : Estrade décorée, destinée à recevoir un cercueil

Caveau : Construction (en béton, pierre...) aux dimensions soumises à autorisation destinée à recevoir un ou plusieurs cercueils et /ou urnes.

Cavurne/caveautin : Caveau enterré de petite taille, spécialement conçu pour être un réceptacle protecteur des urnes.

Cénotaphe : Tombeau élevé à la mémoire d'un mort, mais ne contenant pas ses restes.

Cercueil hermétique : cercueil double obligatoire pour les transports, les transports à l'étranger et dans le cas de certaines maladies contagieuses ou de dépôt provisoire du corps. Le cercueil comprend à l'intérieur une enveloppe hermétique en zinc ou matériau agréé, fermé hermétiquement et il est toujours muni d'un filtre épurateur de gaz.

Certificat de décès : Rempli par un médecin, ce document permet de constater le décès d'une personne. Une partie du certificat est ensuite transmise à la mairie du lieu de décès qui dressera l'acte de décès. Le certificat de décès est souvent demandé par les conseillers funéraires afin d'accomplir les démarches administratives liées aux opérations funéraires.

Cimetière : Lieu clos destiné spécialement à l'inhumation des défunts et au dépôt de cendres.

Cimetière paysager : Il s'agit d'un cimetière aménagé qui allie végétation (espaces boisés, clairières, flore diverse...) et espaces de recueillement.

C

Chambre funéraire (Maison funéraire, Funérarium, Athanée) : Lieu conçu pour accueillir les défunts avant les obsèques. Les familles et les proches peuvent s'y recueillir dans des salons spécialement aménagés.

Chambre mortuaire : Lieu prévu dans les établissements hospitaliers et les maisons de retraite pour accueillir le patient ou le résident décédé.

Chape : Dalle de ciment coulée, de faible épaisseur ($\frac{2}{3}$ cm)

Chapelle ardente : Salle décorée où l'on veille un ou plusieurs morts.

Char à fleurs/ Char porte-couronnes : Voiture destinée à transporter les fleurs dans un cortège funèbre.

Columbarium : Monument ou bâtiment composé de niches destinées à recevoir les urnes funéraires.

Commémoration : Cérémonie organisée à la mémoire de quelqu'un ou d'un événement important.

Concession : Une concession n'est pas un achat de terrain mais un droit d'usage acquis par un particulier moyennant un versement forfaitaire. Délivrée par le maire, elle est obligatoirement accordée pour une durée supérieure à 5 ans. Son prix est fixé par le conseil municipal et varie selon la commune et la durée souhaitée.

Concessionnaire : Titulaire déclaré à la concession

Condoléances : Témoignage de sympathie à la douleur d'autrui. Lettre de condoléances.

Conseiller funéraire : Au sein de chacune des agences du groupe, le Conseiller funéraire est l'interlocuteur direct des familles. À l'écoute de leurs besoins et de leurs souhaits, il les conseille et adapte les produits et les services en fonction de leurs demandes. Il propose également des cérémonies personnalisées. Il prend ainsi en charge les différentes formalités administratives et effectue les démarches nécessaires. Formé en assurances, il conclut également des contrats de prévoyance funéraire.

C

Constat de décès : Le constat de décès est l'acte par lequel un médecin constate le décès d'une personne. Il doit alors rédiger un certificat de décès.

Convoi funéraire : Le convoi funéraire assure le transport du défunt depuis la mise en bière jusqu'au lieu de cérémonie, cimetière ou crématorium. Le convoi funéraire est constitué d'un corbillard destiné au transport du défunt dans son cercueil et éventuellement d'un véhicule d'accompagnement destiné au portage des fleurs.

Contrat de prévoyance : Accord de volontés destiné à créer des rapports obligatoires entre les parties. Le contrat obsèques fixe des conditions financières et/ou d'organisation des obsèques.

Corbillard : Véhicule dédié au transport des défunts en cercueil fermé.

Cortège funèbre : Groupe de personnes se déplaçant ensemble, plus ou moins en rang, pour suivre le corbillard ou la voiture funéraire dans le cadre d'une cérémonie.

Couverture réfrigérante : Matériel frigorifique portable pour conservation externe du corps.

Crémation (Incinération) : La crémation est une technique funéraire visant à brûler et réduire en cendres un corps. Depuis 2008, la loi interdit de conserver les cendres chez soi et/ou de les diviser. Elles peuvent être conservées ou dispersées dans un emplacement spécialement dédié à cet effet ou dispersées en milieu naturel.

Crématorium : Lieu dédié à la crémation, composé d'une partie publique, incluant une salle de cérémonie, et d'une partie technique. Il comprend : une salle d'accueil, des fours, salons funéraires, salons de recueillement, salle de cérémonie, des cases réfrigérées ...

Crucifix : Croix sur laquelle est représentée le Christ crucifié.

Cuvette étanche (ou garniture étanche) : Fourniture à caractère obligatoire, de nature biodégradable conformément à la réglementation en vigueur. Cette fourniture, destinée à assurer l'étanchéité du fond du cercueil, se présente le plus souvent sous la forme d'un fond souple imperméable aux écoulements.

D - E

Dalle : Pièce rectangulaire, généralement en ciment, qui vient fermer une case à l'intérieur d'un caveau après inhumation ou, plus grande, qui se place sur le dessus de la sépulture en attente du monument.

Déclaration de décès : La déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite auprès de la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures suivant la constatation d'un décès.

Dessus de cercueil : Pièce de fleurs disposées sur le cercueil pendant la cérémonie.

Dispersion des cendres : Disperser les cendres du défunt dans un lieu autorisé.

Dispersoir : Ustensile utilisé pour la dispersion des cendres.

Eloge funèbre : Discours à la louange d'un défunt.

Emblème : Symbole civil ou religieux pouvant être disposé sur un cercueil et/ou sur un monument funéraire. Exemples : croix avec ou sans Christ, croissant, blason, rose, etc.

Enfeu : Niche funéraire en arcade, à fond plat, ménagée dans les murs d'une église. Caveau en élévation dans certains cimetières.

Enterrement : Action de mettre un mort en terre. Ensemble des cérémonies funéraires qui accompagnent un enterrement. Convoi funèbre.

Epitaphe : Inscription sur une sépulture. Tablette portant cette inscription.

Estrade extensible : Matériel utilisé pour l'exposition du cercueil lors d'une cérémonie.

Exhumation : Action de sortir un cercueil, une urne et/ou les restes mortels d'une fosse ou d'un caveau.

E - H

Extraction de prothèse : Toute prothèse cardiaque doit être retirée avant l'inhumation ou la crémation. Le médecin et le thanatopracteur sont les seules personnes habilitées à effectuer cet acte.

Faire-part : Lettre annonçant le décès, qui peut aussi servir à convier les personnes aux obsèques.

Fausse case (vide sanitaire) : Case située entre le caveau et le sol, constituant un vide sanitaire. En cas de concession pleine, cet espace peut servir à accueillir des urnes.

Fosse : Creusement en pleine terre, de profondeur réglementaire, pratiquée dans un cimetière et destinée à recevoir un ou plusieurs cercueils ou urnes.

Fossoyeur : Il intervient au cimetière, assure les travaux de terrassement nécessaires à l'inhumation ou d'ouverture de sépulture existante et apporte son soutien aux porteurs pour la descente du cercueil dans la sépulture. Il procède ensuite à la fermeture de celle-ci.

Fourgon mortuaire : véhicule conforme aux prescriptions réglementaires en vigueur affecté au transport à l'abri des regards, d'un défunt dans son cercueil sur moyenne et longue distance.

Funérailles : Obsèques, cérémonie solennelle en l'honneur d'un défunt.

Funérarium (Chambre Funéraire, Maison Funéraire, Athanée) : Lieu conçu pour accueillir les défunts avant les obsèques. Les familles et les proches peuvent s'y recueillir dans des salons spécialement aménagés.

Gerbe de fleurs : assemblage de fleurs coupées et liées.

Glace carbonique (ou neige carbonique) : Produit de conservation externe du corps qui permet de maintenir le corps à basse température.

Hors type ou hors côtes (cercueil) : Cercueil fabriqué "sur mesure" hors standards.

H - L

Hôtesse de Maison Funéraire : L'Hôte(sse) accueille le défunt et sa famille à la Maison Funéraire pendant les quelques jours qui précèdent les obsèques. Il (elle) veille au confort et à la sérénité des proches qui désirent se recueillir auprès du défunt.

Housse mortuaire : Enveloppe souple de nature biodégradable destinée à soustraire aux regards le corps du défunt. Elle permet le transport du défunt dans de meilleures conditions sanitaires, conformément à la réglementation en vigueur. Cet équipement est obligatoire en cas de transfert à visage découvert.

Hublot : Partie vitrée d'un cercueil, avec volet de fermeture, permettant de voir le visage du défunt.

IFT : Institut Français de Thanatopraxie.

Imam ou Iman : Chef religieux chez les musulmans.

IML : homonyme de l'appellation "Institut médico-légal"

Inhumation : L'inhumation consiste à enterrer un défunt, le plus souvent dans un cimetière.

Inter : Petit article funéraire permettant de personnaliser une plaque via un message prédéfini (« A ma maman »). Sur certaines plaques, on peut apposer plusieurs inters de façon à constituer un message plus personnel (« à ma maman, regrettée »).

Jardin d'urnes : Partie du cimetière où les urnes sont enterrées ou déposées en pleine terre ou dans des caveautins (mini-caveaux)

Jardin du souvenir (espace de dispersion) : Site de dispersion des cendres après la crémation, situé dans un cimetière ou dans l'enceinte d'un crématorium.

Levée de corps : Opération d'enlèvement du cercueil, après fermeture, du lieu de veillée et qui marque le début des funérailles.

Linceul : Pièce de toile ou matériau agréé servant à envelopper le corps du défunt dans son cercueil.

M

Maison Funéraire (Chambre Funéraire, Funérarium, Athanée) : Lieu conçu pour accueillir les défunts avant les obsèques. Les familles et les proches peuvent s'y recueillir dans des salons spécialement aménagés.

Maître de cérémonie (anciennement appelé Ordonnateur ou Monteur) : Professionnel diplômé des pompes funèbres qui accompagne une famille pendant la cérémonie des obsèques et dirige l'assistance. Il fait l'interface entre la famille, les professionnels du funéraire et les intervenants (prêtre, agent de cimetière, police etc...). Il prend la parole et procède aux lectures de textes lors des cérémonies civiles (dans une salle omniculture ou au cimetière).

Mandant de la famille : Personne qui signe un mandat pour l'organisation des obsèques.

Marbrerie funéraire : Travaux de cimetière (construction des caveaux, semelles, pose de monuments et columbarium).

Marbrier : Le marbrier est un artisan qui travaille le marbre, ou encore celui qui le commercialise. Son travail consiste à polir, ou scier le marbre pour lui donner un aspect fini. Le marbrier doit s'adapter aux qualités intrinsèques du marbre, à savoir son niveau de dureté et de solidité qui le rend apte à être poli et sculpté.

Mausolée : Grand et riche monument funéraire.

Médecin légiste : médecin habilité à faire des expertises et à déposer des rapports, dans les affaires judiciaires.

Mise en bière : Opération qui consiste à déposer le défunt dans un cercueil.

Monument funéraire : Appelé aussi pierre tombale, c'est un élément décoratif d'une sépulture qui permet de l'identifier et de la personnaliser. Le monument est couramment composé d'une stèle (partie verticale située à la tête de la sépulture), d'une tombale (partie horizontale couvrant tout ou partie de la sépulture), d'un soubassement avec ou sans prie-Dieu ou jardinière (partie sous la tombale permettant la rehausse de l'ensemble).

Mosquée : Monument réservé au culte musulman.

N - P

Niche : Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue, un buste, un vase, une urne etc...

Obstacle médico-légal : Lorsqu'un décès comporte des signes ou indices de mort violente, ou d'autres circonstances qui donneront lieu de le soupçonner, le médecin a pour obligation de signaler un obstacle médico-légal. L'inhumation ne peut se faire qu'après qu'un officier de police, assisté du médecin, ai dressé un procès-verbal de l'état du cadavre et des circonstances.

Office funèbre : Cérémonie lors des funérailles

Opérateur funéraire habilité : Régie, entreprise, association ou établissement habilité à fournir aux familles les prestations de la mission de service public du service extérieur des pompes funèbres.

Ossuaire : Lieu où l'on dépose les ossements extraits de sépultures ou de cimetières désaffectés ou provenant de cadavres recueillis sur un champ de bataille.

Pasteur : Chef religieux/spirituel du culte protestant.

Pierre tombale (monument funéraire) : Bloc de pierre servant à la construction. La première pierre d'une construction, qu'on pose solennellement au cours d'une cérémonie.

Plaque nominale : Plaque nominative gravée posée sur le cercueil sur le reliquaire, l'urne ou à l'endroit de la sépulture.

Pleine terre : Fosse creusée dans la terre, comblée après l'inhumation.

Pope : Prêtre de l'Eglise orthodoxe.

Pouvoir : Document sur lequel la famille délègue en son nom (généralement aux Pompes Funèbres), l'organisation d'une opération funéraire.

P - R

Prothèse active : prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (pacemaker ou stimulateur cardiaque). Dans le cadre d'une crémation, le retrait de la prothèse est obligatoire. De même dans le cadre d'une inhumation sauf dans le cas d'une prothèse en titane.

Prie-Dieu : Petite marche qui se situe sur le devant d'une sépulture. Il s'agit d'un élément du soubassement qui permet soit de s'agenouiller pour prier soit de recevoir une jardinière mobile ou des articles funéraires (fleurs, plaques...).

Rabbin : Chef spirituel d'une communauté juive.

Rampe réfrigérante : Matériel frigorifique portable pour conservation externe du corps.

Rapatriement : Opération de transport longue distance d'un défunt, de son lieu de décès vers un lieu de recueillement (maison funéraire ou domicile) ou directement vers sa dernière demeure (la distance minimale est supérieure à 50 km aller-retour). Le rapatriement funéraire peut être réalisé :

- de la France vers l'étranger,
- de l'étranger vers la France,
- de l'étranger vers l'étranger
- sur l'ensemble du territoire français).

Réduction : Action de rassembler lors d'une exhumation les restes mortels dans un reliquaire ou boîte à ossements.

Réfrigération : Diminution volontaire de la température d'un corps dans un espace donné, qui permet de le maintenir à une température suffisamment basse pour le conserver.

R - S

Registre de condoléances : livre disposé lors des cérémonies funèbres destiné à recueillir les messages de sympathie du public. Il comporte aussi les noms et adresses des participants aux obsèques, permettant ainsi à la famille de les remercier.

Reliquaire : Cercueil de petite taille permettant de réunir les ossements de ce dernier.

Réquisition funéraire : La réquisition de police est en général une action dans le cadre d'un décès suspect ou violent, ou de mort sur la voie publique, effectuée pour la Justice.

Restauration : Acte qui consiste à remettre un corps en état suite à un traumatisme physique et/ou lors de prélèvements à but scientifique ou judiciaire.

Rites funéraires : Ensemble de gestes et de paroles codifiés à valeur symbolique et propres à un groupe culturel. Le rite désigne avant tout un comportement social et collectif qui vise à inscrire un fait dans l'histoire d'un groupe social et à lui donner du sens (exemple : toilette rituelle, veillée funèbre, cortège etc...)

Salle d'exposition : Local affecté à l'exposition des produits et fournitures funéraires (cercueils, monuments, fleurs ...)

Salle omniculte : Salle neutre et sans connotation religieuse située généralement dans les crématoriums ou dans les Maisons Funéraires qui disposent d'une salle de cérémonie. Les proches peuvent se réunir pour un dernier adieu au défunt, lors d'une cérémonie religieuse ou civile.

Salon funéraire/salon de présentation : Chaque salon de Maison Funéraire est un espace privé et clos et peut être personnalisé à la mémoire du défunt. Il permet à la famille et aux proches de se recueillir auprès du défunt en toute intimité.

Semelle : Cadre en ciment scellé sur une sépulture et pouvant supporter une chape, une dalle ou un monument.

Sépulture : Il s'agit de l'endroit où l'on enterre les défunts.

S - T

Site cinéraire : Équipement réalisé dans un cimetière pour ceux qui ont choisi la crémation. Il est composé d'un ou de plusieurs espaces de dispersion, d'emplacements où disposer ou enfouir les urnes et de supports divers du souvenir après dispersion.

Soins de conservation : Les soins de conservations sont réalisés par des professionnels spécialisés, les thanatopracteurs. Ces soins qui consistent à administrer des produits antiseptiques dans le corps permettent de présenter le défunt dans les meilleures conditions esthétiques et d'hygiène.

Soins de présentation : Toilette apportée au défunt (coiffage, habillage, rasage éventuel et maquillage léger). Ils peuvent être, dans certains cas prévus par la législation, obligatoires.

Soubassement : Partie située sous la tombale d'un monument funéraire, permettant de rehausser celui-ci. De hauteur variable, le soubassement peut être composé soit d'un prie-Dieu, soit d'une jardinière intégrée.

Stèle : Partie verticale d'un monument funéraire pouvant être personnalisée par des gravures, des motifs gravés, des photos en porcelaine ou des bronzes.

Synagogue : Lieu de prière et de réunion des israélites.

Thanatologie : Étude des divers aspects biologiques et sociologiques liés à la mort.

Thanatopracteur : Personne qui va procéder aux soins d'hygiène et de présentation. Le thanatopracteur est également habilité à retirer les pacemakers.

Tire-fond : Vis à bois de grand diamètre, à tête carrée utilisée pour la fermeture des couvercles de cercueils.

Toilette et habillage : Présentation d'un défunt comprenant la toilette complète du visage et du corps, l'habillage du défunt et la présentation du lit mortuaire.

Tombe : Lieu où est enterré un mort ; fosse couverte d'un tertre, d'une dalle, d'un monument.

Tombale : Partie horizontale d'un monument.

T - Z

Translation : Déplacement d'un défunt dans son cercueil ou un reliquaire, à la suite d'une exhumation dans un cimetière.

Urne cinéraire : Réceptacle permettant, à la suite d'une crémation, de recevoir les cendres d'un défunt. Il en existe une grande variété de modèles (aluminium, porcelaine, biodégradable...)

Urne funéraire : Enveloppe de présentation à caractère décoratif de l'urne cinéraire.

Véhicule mortuaire : Véhicule conforme aux prescriptions réglementaires en vigueur servant exclusivement à transporter le corps du défunt principalement avant mise en bière, entre le lieu du décès et une chambre funéraire ou le domicile mortuaire.

Veillée : Période précédant les obsèques pendant laquelle les proches et la famille veillent leur défunt.

Zinc : Cercueil métallique, comportant un filtre épurateur et décompresseur, fermé hermétiquement, qui prend place à l'intérieur du cercueil en bois. Il est obligatoire dans certains cas : transport à l'étranger, séjour en caveau provisoire au delà de six jours, certains cas de maladies contagieuses.